

Le dernier CHSCT central avant les élections professionnelles s'est réuni jeudi 18 octobre.

Comme d'habitude, les mandaté-e-s CGT vous en rendent compte.

Pas de réponse à notre interpellation suite à notre journée d'étude sur la souffrance au travail !

Rassemblant 500 agent.e.s, cette journée a été une nouvelle occasion de constater de nombreuses situations de dégradation des conditions de travail et d'atteinte à la santé des agents de la première collectivité du pays. Des situations indignes : Problèmes aux retours de congé maladie, des mi-temps thérapeutiques sans réel aménagement de poste, des agents fragilisés et culpabilisés dans un contexte d'effectifs contraints, des restructurations qui se multiplient et s'enchaînent, au nom de l'efficacité et du bon sens un chantage à la loyauté et la stigmatisation de celles et ceux qui interrogent cette course au changement qui déstabilise et fait souffrir...

Alors que les nouvelles techniques managériales sont contestées là où elles ont été initiées, la collectivité parisienne les fait siennes : faire toujours plus avec moins, réorganiser en permanence, imposer la mobilité à l'encadrement, individualiser, classer et mettre en concurrence, ... Même injonctions paradoxales, même effets, la souffrance psychique et la perte de sens explosent.

Travail isolé, plus jamais ça !

Le décès d'une agente de ménage qui travaillait seule dans une bibliothèque (sur un jour de fermeture) a déclenché une enquête conjointe des CHSCT concernés.

Sans attendre les mesures de prévention qui seront proposées à l'issue de l'enquête, la CGT demande à la ville le recensement immédiat de l'ensemble des situations de travail isolé pour les agents titulaires / non titulaires et les agents d'entreprises prestataires qui travaillent dans des locaux de la Ville et dont vous avez aussi la responsabilité. La CGT demande des mesures conservatoires immédiates et partout: pas de travail isolé. Si un budget est nécessaire pour doubler les agents seuls, la ville doit le débloquer d'urgence.

Sous-traitance, ça fait chier !

Christophe Najdovski, adjoint en charge des transports s'est énervé (« Enfin merde quoi, vous faites chier ! ») contre journalistes de l'émission « Envoyé spécial » qui lui montraient des SMS envoyés en pleine nuit aux salariés de Streeteo pour leur reprocher leur manque de résultats.

Au dernier CHSCT, la CGT dénonçait déjà tous les travers liés à la privatisation de missions de services publics (stationnement, marché de l'eau, Autolib, Velib...) : surcoûts massifs pour la collectivité, régression sociale pour les salariés, facture en hausse pour les usagers, usagers abusés par des pratiques malhonnêtes de prestataires, et même corruption dans la passation des marchés, ...

Pour la CGT, ces missions doivent être confiées au service public, à des agents titulaires dont le recrutement et le statut sont des gages de la défense de l'intérêt général, en dehors des pressions et des intérêts de court terme.

Inspection, prévention, il faut des moyens.

La CGT défend le renforcement des moyens accordés (effectifs, budgets, formations) aux acteurs de prévention : inspecteurs SST, préventeurs, médecins. Un nouvel inspecteur Santé Sécurité au Travail c'est bien, d'autres recrutements ce serait mieux.

Les moyens et le positionnement du réseau de prévention (SPP, du BPRP, relais) doivent renforcer leur légitimité auprès des directions.

Réorganisations partout, santé nulle part !

Rares voire inexistantes sont les réorganisations où les représentant-e-s des personnel en CHSCT et les agents ont été réellement associés en amont pour pouvoir changer les projets.

Face aux réorganisations permanentes qui déstabilisent et détruisent les collectifs de travail, il faut un moratoire vite !

Prévenir les risques psycho-sociaux c'est permettre aux agents de souffler, leur redonner le pouvoir de réfléchir et d'intervenir sur l'organisation du travail. La CGT s'est abstenue sur le louable plan de prévention des RPS actualisé.

La Ville fétichiste des labels

La CGT est très réservée sur l'intérêt d'une nouvelle procédure de labellisation engagée par la Ville, cette fois-ci pour l'Égalité femmes hommes. Assez des audits et des labels « vitrine » dont les critères sont décidés ailleurs (celui-ci n'intègre pas la dimension de revenu!). L'égalité effective passerait par le remplacement de tous les congés maternité, la revalorisation des primes, des taux de promotion et du déroulement de carrière dans les filières féminisées, l'amélioration des politiques de prévention pour les métiers féminisés dont la pénibilité est trop peu reconnue.

Sites multidirectionnels, c'est pas moi c'est l'autre...

Dans les bâtiments multidirectionnels, les agents ne savent pas de qui relève telle ou telle question liée à leur santé au travail. Les « comités de site » mis en place ne se réunissent pas.

A l'unanimité les syndicats du CHSCT central a demandé la création d'un CHSCT dédié pour chacun des grands sites où se trouvent des bâtiments multidirectionnels : Avenue de France, rue Lobau et Bd Bédier.

A suivre...

Maladies professionnelles moins bien reconnues ?

Les données sur les maladies professionnelles reconnues montrent une baisse sur 3 ans. Mais cette diminution est liée la baisse des demandes et surtout à celle du taux de reconnaissance : de 2015 à 2017, on passe de près de 84 à 75 % de taux de reconnaissance. Avec un taux encore plus faible en 2016 : 70 %.

On peut s'interroger sur l'impact d'une moindre reconnaissance sur le nombre de demandes.

Congés maternité, des remplacements étendus ?

Les interpellations des syndicats vont-elles porter leur fruit ?

La Ville entend désormais travailler sur l'amélioration de l'information sur les droits liés à la grossesse, la réduction progressive de l'activité et l'allègement de la charge de travail des femmes enceintes, leur accompagnement à la reprise du travail à partir de leurs besoins.

Surtout, changement de discours, la ville ouvre le chantier du « remplacement ». Pour l'heure celui-ci n'est envisagé que pour les services où il y a obligation réglementaire de maintenir un effectif (accueil jeunes enfants par exemple) et certains métiers transverses. Insuffisant donc.

La Ville s'appuie sur la situation à la DFPE où il y a quelques années les mobilisation des agentes ont permis la création d'effectifs supplémentaires et d'un dispositif de remplacement. Plus de 90 % des congés maternité seraient remplacés par des agents titulaires ou en voie de titularisation. La CGT demande que ce dispositif soit étendu à toutes les directions, que les congés maternités soient remplacés, qu'un effectif supplémentaire soit affecté à chaque direction, effectif correspondant en équivalents temps plein à la moyenne annuelle des jours non travaillés par direction suite aux congés maternité.

Nos contacts : Sante-travail@us.cgt.spp.org.

SERVICES
PUBLICS
PARISIENS

la
cgt

www.us-cgt-spp.org

